



Assemblée générale

Distr. limitée
20 décembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 46 de l'ordre du jour

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

**Algérie, Allemagne, Cameroun, Chine, Danemark, États-Unis d'Amérique,
France, Finlande, Sénégal, Swaziland : projet de résolution**

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, dans l'annexe de laquelle figure le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et ses résolutions 48/214, 49/142 et 51/32 relatives à l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour, ainsi que sa résolution 53/90 sur cette mise en oeuvre,

Rappelant également sa résolution 53/92 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique,

Gardant à l'esprit les conclusions concertées adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1999¹ sur la coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies dans le domaine suivant : «Développement de l'Afrique : application et suivi coordonné des initiatives sur le développement en Afrique par les organismes des Nations Unies» ainsi que la décision 1999/270 du Conseil,

Prenant note des débats que le Conseil de sécurité a consacrés, lors de sa réunion sur la situation en Afrique des 29 et 30 septembre 1999, au rapport d'étape du Secrétaire général sur l'application des recommandations figurant dans le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique², ainsi que des travaux du Conseil de sécurité sur le suivi du rapport du Secrétaire général,

Prenant note avec satisfaction du Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur le développement de l'Afrique : mise en

¹ Voir A/54/3, chap. V.

² S/1999/1008.

oeuvre des recommandations contenues dans le rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, et en particulier de celles qui concernent l'application et le suivi coordonné des initiatives en faveur de l'Afrique par les organismes des Nations Unies³,

1. *Se félicite* de l'adoption par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1999 des conclusions concertées sur la coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies dans le domaine suivant : «Développement de l'Afrique : application et suivi coordonné des initiatives sur le développement en Afrique par les organismes des Nations Unies», ainsi que de la décision 1999/270 du Conseil;

2. *Invite* tous les gouvernements et toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à s'employer à mettre en application les conclusions concertées du Conseil économique et social dans leurs domaines ou secteurs respectifs;

3. *Accueille favorablement* la décision qu'a prise le Conseil économique et social de tenir en 2001 un débat de haut niveau sur l'Afrique;

4. *Souligne* l'importance capitale pour l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui aura lieu en 2002, d'une évaluation indépendante dudit Ordre du jour, assortie d'une analyse approfondie des initiatives actuellement consacrées à l'Afrique;

5. *Décide* d'examiner à sa cinquante-sixième session les modalités de l'examen et de l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour, compte tenu de l'examen à mi-parcours, des conclusions concertées adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1999 et de la décision 1999/270 du Conseil;

6. *Prie* le Président de l'Assemblée générale de procéder à la constitution d'un groupe de travail spécial à composition non limitée qui sera chargé d'étudier la suite donnée aux recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique⁴, pour préparer les débats de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale;

7. *Demande* que ledit groupe de travail étudie, outre la suite donnée aux recommandations visées au paragraphe 6 ci-dessus, la mise en application des conclusions concertées adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1999 sur la coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies dans le domaine suivant : «Développement de l'Afrique : application et suivi coordonné des initiatives sur le développement en Afrique par les organismes des Nations Unies», et de la décision 1999/270 du Conseil, ainsi que l'élimination de la pauvreté, l'allègement de la dette, la lutte contre la propagation du VIH/sida et l'appui fourni aux pays sortant d'un conflit;

8. *Demande également* au Président de l'Assemblée générale de créer le groupe de travail spécial à sa cinquante-quatrième session, d'en assurer de droit la présidence, de désigner deux vice-présidents en consultation étroite avec les États Membres et de convoquer une réunion d'organisation, en mars 2000 au plus tard, afin de décider des modalités de fonctionnement du groupe et des dispositions à prendre pour en assurer l'efficacité;

³ A/54/133-E/1999/79.

⁴ A/52/871-S/1998/318.

9. *Prie* le Secrétaire général de fournir au groupe de travail toute l'assistance dont il aura besoin pour mener sa tâche à bien;
 10. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.
-